

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FRANÇOISE Georgette, 1^{ère} adjointe.

Présents : Madame Georgette **FRANÇOISE**, 1^{ère} adjointe, Monsieur Daniel **SIMEON**, 2^{ème} adjoint, Monsieur Nicolas **FLOHIC**, Monsieur Laurent **DUVAL de FRAVILLE**, Madame Sandrine **LEBAILLY**, Monsieur Jean-François **LEOSTIC**, Monsieur Stéphane **LEOSTIC**, Monsieur François **BEAUDOUIN**, , Madame Françoise **LEROY**, formant la majorité des membres en exercice.

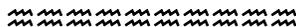
Absent empêché:

Monsieur Joël **FLORIN**, maire

Absents :

Monsieur Thierry **ELOI**, Maxime **BELLAMY**, Madame Sylvie **LEFRANÇOIS**, Madame Frédérique **SEREL**, Monsieur Damien **JOUVIN**

Monsieur Laurent **DUVAL DE FRAVILLE** est secrétaire de séance.



Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Ordre du jour

- Compte Administratif 2011
- Compte de Gestion 2011
- Affectation de résultat 2011
- Vote des trois taxes d'imposition
- Budget Primitif 2012
- Subvention communales aux Associations
- Compte de gestion « Les Hoguettes » 2011
- Questions diverses

Mr le Trésorier, Mr BAREY , est présent à la séance.

Le compte administratif 2011 et le budget communal 2012 (projet) est présenté à l'ensemble des conseillers.

Il est ensuite procédé au vote.

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2011
DCM 2012/15BIS :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, Madame la 1^{ère} adjointe n'ayant pas participé au vote, le compte administratif de l'exercice 2011.

Le compte administratif, rigoureusement suivi, fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 1 135 780.22 €
- Excédent d'investissement de 521 571.12 €

Soit un résultat global de 1 657 351.34 €

2 / COMPTE DE GESTION 2011
DCM 2012 / 16

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D2343-3 ; D2343,4 et suivants.

Madame la 1^{ère} adjointe informe l'assemblée que l'exécution des recettes et dépenses relative à l'exercice 2011 a été réalisé par le receveur de Bayeux et, que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget de la commune est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur de Bayeux dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif pour exercice 2011.

3 / AFFECTATION DE RESULTAT 2011
DCM 2012 / 17

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 125 038.00 € au compte R 002

Affectation de l'excédent d'investissement de 10 742.22 € au compte R 1068.

4 / VOTE DES TROIS TAXES
DCM 2012 / 18

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer pour 2012, les taux des trois taxes suivants :

- | | |
|---------------------------|---------|
| ➤ Taxe habitation | 9,99 % |
| ➤ Taxe foncière bâtie | 17,34 % |
| ➤ Taxe foncière non bâtie | 26,48 % |

5 / BUDGET PRIMITIF 2012
DCM 2012 / 19

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012, présenté par Madame la 1^{ère} adjointe, qui s'étend comme suit :

En section de fonctionnement	564 776.00 € en dépenses
Et	1 681 591.00 € en recettes
En section d'investissement	934 867.34 € en dépenses et recettes

6 / SUBVENTIONS COMMUNALES 2012

DCM 2012 / 20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2012 aux associations suivantes :

Ces sommes seront affectées au compte 6574 au Budget Communal 2012 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANTS EN EUROS</u>
<i>Bayeux Tir Club</i>	<i>200 euros</i>
<i>Graine d'Eveil Halte Garderie</i>	<i>300 euros</i>
<i>Association Bayeusaine de Modélisme</i>	<i>300 euros</i>
<i>Secours populaire Français</i>	<i>150 euros</i>
<i>Croix-Rouge française</i>	<i>150 euros</i>
<i>Secours Catholique</i>	<i>150 euros</i>
<i>ADMR</i>	<i>300 euros</i>
<i>Vaincre la Mucoviscidose</i>	<i>200 euros</i>
<i>Association Restaurants du cœur</i>	<i>300 euros</i>

7 / COMPTE DE GESTION 2011 – « Les Hoguettes »

DCM 2012 / 21

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D2343-3 ; D2343,4 et suivants.

Madame la 1^{ère} adjointe informe l'assemblée que l'exécution des recettes et dépenses relative à l'exercice 2011 a été réalisé par le receveur de Bayeux et, que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget du lotissement « Les Hoguettes » est conforme au compte administratif. (pas d'écritures en 2011)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur de Bayeux dont le montant des titres à recouvrer (0€) et des mandats émis (0€) est conforme aux écritures du compte administratif pour exercice 2011.

Fin de séance à 12h00.